



CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI

« LE DESCARTES I » ● 29, PROMENADE MICHEL
SIMON ● 93166 NOISY-LE-GRAND CEDEX
● TELEPHONE:(33) 01 45 92 68 00 ● TELECOPIE:
(33) 01 49 31 02 44 ● www.cee-recherche.fr

Les zones urbaines sensibles en Île-de-France : typologie des tensions territoriales

YANNICK L'HORTY

Yannick.lhorty@univ-evry.fr

Université d'Évry-Val d'Essonne, EPEE, CEE et TEPP (FR CNRS n°3126)

FLORENT SARI

Florent.sari@cee.enpc.fr

CEE, Université de Marne-la-Vallée Paris-Est (OEP) et TEPP (FR CNRS n°3126)

DOCUMENT DE TRAVAIL

N° 99

mai 2008

ISSN 1629-7997
ISBN 978-2-11-097929-2

LES ZONES URBAINES SENSIBLES EN ÎLE-DE-FRANCE : TYPOLOGIE DES TENSIONS TERRITORIALES¹

Yannick L'Horty, Florent Sari

RÉSUMÉ

Si les 157 Zones Urbaines Sensibles de l'Île-de-France ont dans l'ensemble une exposition au chômage beaucoup plus marquée que les autres territoires, elles sont dans des situations souvent très contrastées. Pour rendre compte de ces disparités, nous proposons une typologie des ZUS franciliennes à l'aide d'une analyse des données mobilisant des indicateurs locaux des déterminants du chômage calculés avec les fichiers des DEFM de l'ANPE et des DADS de l'Insee. Nous nous appuyons sur la littérature en économie urbaine et spatiale qui distingue l'inadéquation entre la structure des qualifications offertes et demandées localement (*skill mismatch*), les problèmes de distance physique aux emplois, compte tenu des infrastructures de transport (*spatial mismatch*), les effets de composition dans la population locale qui peuvent être amplifiés par des effets de ségrégation résidentielle, ou encore des effets de discrimination territoriale. On distingue *in fine* quatre groupes homogènes de ZUS : les ZUS parisiennes, particulièrement bien composées et bénéficiant d'un accès privilégié aux emplois ; des ZUS de la Petite Couronne dont la composition est moins homogène mais qui bénéficient aussi d'un bon accès aux opportunités d'emplois ; des ZUS dont la composition est favorable mais qui sont éloignées de l'emploi ; des ZUS qui sont à la fois pénalisées par leur composition et leur distance à l'emploi.

Notre analyse illustre les lacunes dans la définition des quartiers « prioritaires » par le Pacte de relance pour la ville. De nombreuses ZUS avec une situation très défavorable du marché du travail ne sont pas classées comme prioritaires (c'est-à-dire classées ZRU ou ZFU) alors qu'elles le devraient. Inversement, il apparaît que certaines ZFU ou ZRU n'ont pas lieu de l'être. La lecture de ces résultats plaide pour une redéfinition des périmètres des « quartiers prioritaires ».

Mots-clefs : ZUS, politique de la ville, *skill mismatch*, *spatial mismatch*.

JEL Code : J21, R23, R58

¹ Cette étude a été réalisée dans le cadre d'une convention de mise à disposition de données signée entre le CEE et la Préfecture de la Région Ile de France. Elle a bénéficié des remarques de Mathieu Gourmelon (PRIF), Carole Pourchez (DREIF) et Bernard Simonin (DRTEFP Île de France).

The « Zones Urbaines sensibles » in Paris Region: a Typology of Territorial's Problems

Abstract

Even if the 157 urban renewal zones (called ZUS) of the Paris region are showing a most important unemployment rate than the other territories, they are often in contrasted situations. In order to account for these disparities, we make a typology of Paris region's ZUS by using Standard Factorial Ecology methods with local indicators of the determinants of unemployment, calculated with the ANPE's files and firms' data of the French statistical institute (Insee). We mobilize the urban economic literature that distinguishes the skill mismatch; the problems of physical distance to jobs (spatial mismatch); residential segregation's effects or territorial discrimination's effects. We finally distinguish four homogeneous groups of ZUS: ZUS Parisians, which are particularly well composed and with a privileged access to jobs, ZUS that are neighbours from Paris, whose composition is rather heterogeneous, but also benefit from good access to opportunities jobs; ZUS whose composition is favourable but are far from employment; ZUS which are both penalised by their composition and distance to employment.

Our analysis shows anomalies in the definition of "priority" neighbourhoods by public policies. Many ZUS with a very unfavourable situation of the labour market are not classified as a priority (ie classified as ZRU or ZFU) whereas they should be. Moreover, it appears that some ZFU or ZRU have no reasons to be classified in this way. These results conduce to a redefinition of the geography of "priority neighbourhoods".

Key words: urban renewal zones, public policies, skill mismatch, spatial mismatch.

INTRODUCTION

Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. En Île-de-France, on dénombre 1 332 000 personnes habitants dans une ZUS, soit un habitant sur huit. Ces territoires sont de tailles variables et sont inégalement répartis sur l'ensemble de la région. Ils sont surtout localisés dans la Petite Couronne et sa périphérie sans former un ensemble homogène. Si les ZUS franciliennes ont en commun d'avoir une situation préoccupante avec notamment des taux de chômage élevés (19,6 % pour les ZUS contre 11,5 % pour l'ensemble de la région), c'est à des degrés divers selon les zones.

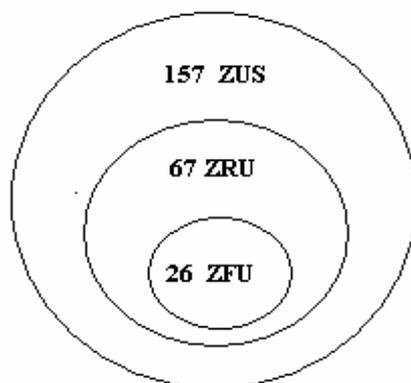
La loi d'orientation pour la ville du 13 juillet 1991 et la loi du 14 novembre 1996 sur le Pacte de relance pour la ville ont respectivement permis de définir ces « quartiers prioritaires » et de leur attribuer des aides particulières. Les interventions mises en œuvre par l'État au titre de la politique de la ville classent ces quartiers en trois types de zones : les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), les Zones de redynamisation Urbaine (ZRU) et les Zones Franches Urbaines (ZFU). Le choix des ZUS résulte d'une sélection, réalisée par les élus locaux et les services de l'Etat, de territoires caractérisés par la présence de « *grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi* ». Elles sont ainsi choisies en fonction de critères qualitatifs, à la différence des ZRU et ZFU. Les ZRU sont identifiées à partir d'un indice synthétique représentatif de leurs difficultés économiques et sociales. Il est construit ainsi :

Indice de difficulté = [(taux de chômage) x (% de jeunes de moins de 25 ans) x (% de personnes sans diplômes) x (population totale)] / potentiel fiscal par habitant de la commune.

Bien qu'il ait été le critère prépondérant de choix pour 90 % des ZRU, cet indice n'exclut pas une marge d'appréciation qualitative. Enfin, les ZFU sont choisies parmi les ZRU de plus de 10 000 habitants présentant les plus fortes valeurs de l'indice synthétique. Bien que ces trois types de zonage ont en commun de désigner des quartiers prioritaires dont les habitants souffrent davantage du chômage et de l'exclusion que la moyenne des agglomérations concernées, la différence entre ces zones tient à leurs niveaux de difficultés urbaines, économiques et sociales.

Pour l'Île-de-France, on compte 157 ZUS, parmi lesquelles on retrouve 67 ZRU. Au sein de ces ZRU, ont été créées 26 ZFU. L'État et les collectivités locales concernées conduisent en direction de ces quartiers des programmes de renouvellement urbain et de cohésion sociale (éducation, accès à l'emploi, insertion...), dans le cadre des contrats de ville. Le maintien, la création et l'implantation de petites entreprises dans ces quartiers sont également encouragés, par des aides financières dans les ZUS, par des exonérations spécifiques dans les ZRU et les ZFU, par un accompagnement adapté, ou encore par le développement d'une offre immobilière. Ces sous-groupes et leur emboîtement renforcent l'idée selon laquelle les ZUS affichent des situations contrastées.

Emboîtement des zones d'intervention des politiques de la ville



Dans cette étude, nous proposons une typologie des ZUS franciliennes à l'aide d'une analyse des données en mobilisant des indicateurs locaux des déterminants du chômage. Pour construire ces indicateurs, nous nous appuyons sur la littérature en économie urbaine et spatiale. Celle-ci retient plusieurs mécanismes explicatifs des différences locales de chômage qui ne sont pas exclusifs les uns des autres. Les disparités locales de chômage peuvent s'expliquer tout d'abord par une inadéquation entre la structure des qualifications offertes et demandées localement, qui est désignée en économie par le terme de *skill mismatch*. Elles peuvent aussi s'expliquer par la distance physique aux emplois, compte tenu des infrastructures de transport. On parle alors de *spatial mismatch*. Les disparités locales de chômage peuvent correspondre à des *effets de composition* dans la population locale qui peuvent être amplifiés par des *effets de ségrégation* résidentielle. Enfin, ces disparités peuvent aussi être la conséquence de comportements discriminatoires envers certains territoires. On parle alors de *discrimination territoriale*. Ces explications se révèlent parfois concurrentes, parfois complémentaires. Elles insistent tantôt sur le côté offre de travail (effet de composition/ségrégation), tantôt sur le côté demande de travail (discrimination territoriale) ou encore sur les deux aspects simultanément, d'un point de vue quantitatif ou qualitatif (*spatial* et *skill mismatch*). Il importe effectivement de bien distinguer la responsabilité de chacune de ces explications, car elles ne renvoient pas aux mêmes recommandations en termes de politiques économiques et sociales.

Dans le cas de l'Île de France, la surexposition des ZUS au chômage ne trouve pas nécessairement la même explication dans tous les territoires. Pour le montrer, nous mobilisons une large batterie d'indicateurs construits sur la base des fichiers des DEFM de l'ANPE, des Déclarations Annuelles de Données Sociales de l'Insee et du recensement de 1999. Le recours à l'analyse des données permet de représenter de façon synthétique les relations entre ces indicateurs et permet de réaliser une typologie des tensions territoriales propres aux différentes ZUS de la région parisienne.

Dans une première section, nous exposons une brève revue de la littérature en économie urbaine liant structure locale des villes et disparités territoriales en matière d'accès à l'emploi. La deuxième section présente la méthodologie retenue et les indicateurs mobilisés. La troisième section présente et analyse les résultats. Enfin, la dernière section conclut.

1. TENSIONS TERRITORIALES ET ACCÈS À L'EMPLOI : UNE REVUE DE LITTÉRATURE

Le taux de chômage peut varier considérablement d'une ZUS à l'autre (carte 1). Certaines ZUS affichent des taux de chômage inférieurs à 10 % tandis que d'autres dépassent 30 %². En outre, toutes les ZUS ne sont pas confrontées aux mêmes tensions territoriales. Pour rendre compte de ces disparités locales d'exposition au chômage, trois grandes familles d'explications, parfois concurrentes, parfois complémentaires, sont avancées.

Le premier type de *mismatch* local, mais aussi le plus étudié, est le *skill mismatch*. Localement, certains individus ne disposent pas des compétences et qualifications nécessaires pour pouvoir prétendre postuler aux offres d'emplois disponibles. Il en résulte des difficultés à trouver un emploi et, le cas échéant, celui-ci est généralement de moindre qualité et faiblement rémunéré. On parle de mauvais appariement entre les attentes des employeurs en termes de compétences et les qualifications effectives des demandeurs d'emplois (Carlson et Theodore, 1995 ; Danziger et Holzer, 1997 ; Gordon, 2002).

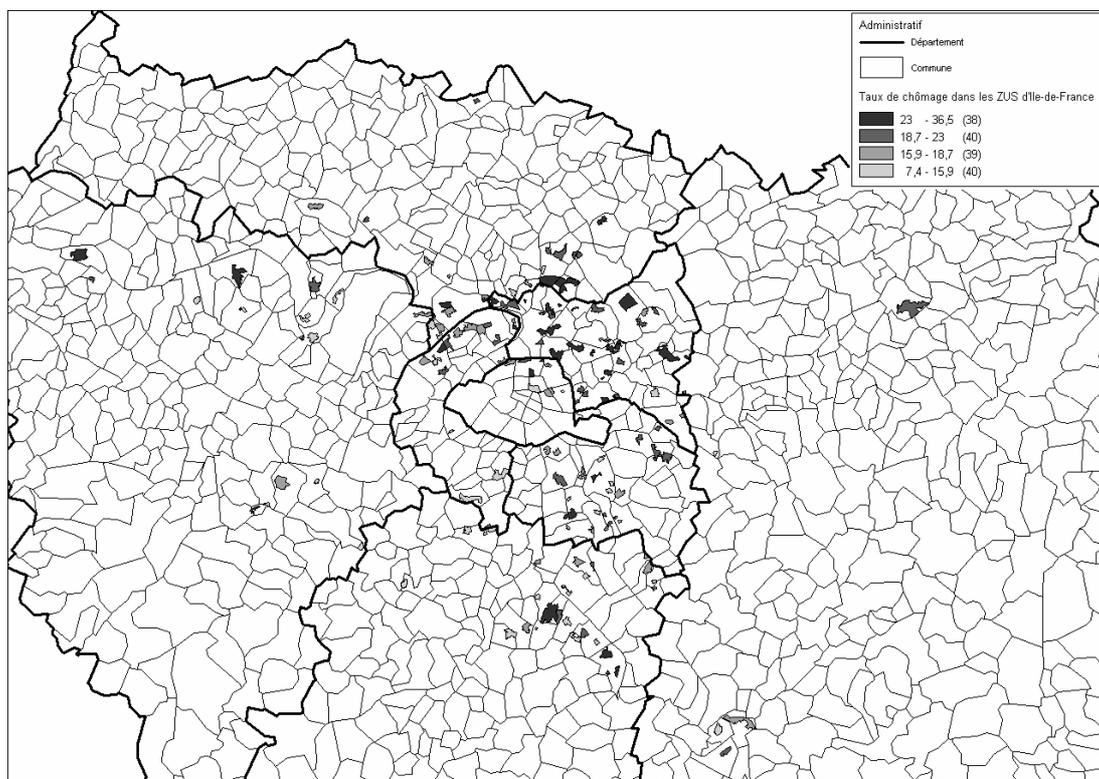
L'hypothèse de *spatial mismatch* ou de « mauvais appariement spatial » est une notion, développée pour la première fois par Kain en 1968, qui suggère que la distance physique aux opportunités d'emplois exacerbe le chômage des populations les plus fragiles. La littérature retient différents mécanismes pour expliquer ce phénomène. Un des premiers arguments avancés est que les chômeurs résidant à distance des lieux d'emplois pourraient refuser les offres d'emploi qui leur sont faites si les coûts de transport associés sont disproportionnés au regard du salaire proposé (Coulson, Laing et Wang ; 2001). Un autre mécanisme considère que l'efficacité de la recherche d'emploi peut être décroissante avec la distance aux opportunités d'emploi. Ceci s'explique par la plus grande difficulté de prospecter à distance du lieu de domicile, essentiellement par manque d'information sur le nombre et la qualité des offres disponibles (Davis et Huff, 1972 ; Rogers, 1997). Ce manque d'information peut s'expliquer par le fait que les entreprises privilégient souvent, notamment pour les postes peu qualifiés, un mode de publication d'annonces plutôt local (affichage en vitrine, publication dans un journal...). Par ailleurs, l'effort de recherche pourrait être plus faible pour les individus distants des lieux où sont concentrés les emplois. Par exemple les loyers étant généralement plus faibles dans les zones distantes ou mal connectées aux emplois, les habitants de ces zones qui s'accommoderaient de faibles loyers pourraient être financièrement moins contraints à chercher un emploi bien rémunéré. (Patacchini et Zenou, 2006).

D'autres travaux se sont intéressés au rôle de la ségrégation résidentielle et plus généralement de la qualité de l'environnement social sur le chômage. Les effets locaux peuvent jouer de façon directe sur le marché du travail mais également de façon indirecte au travers des réseaux sociaux. En effet, une proportion importante des emplois est habituellement trouvée par l'intermédiaire de contacts personnels. Si les demandeurs d'emplois vivent dans des zones éloignées des emplois, la probabilité d'avoir des contacts qui sont eux aussi au chômage est forte et, de ce fait, ils ne pourront compter sur leurs réseaux sociaux. Un individu résidant dans un quartier défavorisé bénéficiera d'un réseau de faible qualité (Selod et Zenou, 2006). Vivre dans des territoires déconnectés des emplois et

² Ces chiffres sont obtenus à partir du recensement de la population réalisé par l'Insee en 1999.

confrontés à des taux de chômage importants a aussi des conséquences en termes de modèles sociaux. Pour Benabou (1993), les zones ségréguées qui agglomèrent des populations en difficultés freinent l'accumulation en capital humain (*via* des « effets de pairs ») et freinent *in fine* la mobilité sociale. Par ailleurs, selon la théorie « épidémique » des ghettos de Crane (1991), les problèmes sociaux détériorant l'employabilité des individus se transmettent par des interactions de voisinage. De plus, cette ségrégation socio-spatiale peut être à l'origine d'une stigmatisation de certains territoires. Dès lors qu'ils sont étiquetés comme « mauvais », des pratiques de discrimination peuvent survenir de la part des employeurs. Bocard et Zenou (2000) utilisent la notion de *redlining* pour désigner cette pratique qui vise à discriminer sur la base d'un zonage spatial. Ce processus étant alors à l'origine d'un phénomène de discrimination territoriale.

Carte 1 : Le chômage dans les ZUS franciliennes



Source : recensement de la population 1999.

2. DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE

Dans cette étude, nous mobilisons quatre ensembles de données. Tout d'abord, les données relatives à la composition des ZUS, aux structures démographiques et familiales sont issues du recensement général de la population réalisé par l'Insee et datant de 1999. En outre, ce fichier, qui renseigne également sur la localisation des emplois, permet la construction d'indicateurs d'accès à l'emploi tels que la distance moyenne domicile-travail. La construction de ces indicateurs nécessite aussi la mobilisation des matrices de temps de déplacements fournies par la Direction Régionale de l'Équipement Île-de-France (DREIF). Enfin, nous utilisons les fichiers des DEFM de l'ANPE pour la construction des indicateurs de *skill mismatch*. Finalement, à partir de ce riche ensemble de données, trois types

d'indicateurs sont construits. Ceci afin de mesurer l'ampleur des phénomènes de *ségrégation résidentielle*, de *spatial mismatch* et de *skill mismatch* pour les ZUS franciliennes.

2.1. Indicateurs

Ségrégation et composition

Pour décrire les problèmes de composition locale à l'origine de la ségrégation résidentielle nous retenons les variables traditionnellement utilisées pour tenter d'expliquer ce phénomène. Il s'agit de la part des non diplômés ou diplômés du supérieur, la part des jeunes, la part des étrangers, la part des locataires en HLM, la part des familles nombreuses, la part des ménages sans voitures... À ces quelques variables sont ajoutées d'autres variables relatives au marché du travail.

Nous mesurons pour chacune des ZUS, le taux de chômage global, le taux de chômage des jeunes, le taux de chômage des femmes mais nous considérons aussi le type de contrat des personnes déjà en emplois. C'est-à-dire que nous mesurons la part des salariés en CDD, en CDI, à temps partiel, en contrats jeunes ou en contrats emploi solidarité (CES).

Spatial Mismatch

Pour décrire l'accessibilité aux emplois des diverses ZUS de la région, différents indicateurs ont été mobilisés. Le premier est le suivant :

$$Dens20_i = \frac{\sum_j emplois_j}{\sum_j population_active_j} \text{ où } j \text{ correspond à l'ensemble des communes comprises}$$

dans un rayon de 20 kilomètres pour une commune i donnée³. On répète ce procédé pour chacune des communes de la région qui abrite une ZUS.

Le deuxième indicateur mesure la distance moyenne effectuée par les actifs occupés pour se rendre sur leur lieu de travail. À partir de données renseignant sur le lieu de domicile et le lieu de travail pour chaque actif occupé de la commune où la ZUS est localisée nous calculons une distance euclidienne moyenne.

Un troisième indicateur mesure la part de l'ensemble des emplois de la région accessible en un temps donné. Sa construction est telle que :

$$Pemp45_{im} = \frac{\sum_j emplois_j T_{ij}}{\sum emplois} \text{ avec } j \text{ qui représente l'ensemble des communes accessibles dans}$$

un temps de déplacement de 45 minutes à partir d'une commune i donnée. Ce seuil de 45 minutes est justifié par différentes études menées par la DREIF qui tendent à montrer que le temps de déplacement moyen pour une personne qui se rend sur son lieu de travail est de l'ordre de 36 minutes en 2001-2002⁴. Le total des emplois ainsi calculé est ensuite rapporté au total des emplois de la région. L'indicateur a été construit pour toutes les communes où se

³ La référence pour cet indicateur est une distance euclidienne, qui correspond à la distance à vol d'oiseau. On raisonne à partir des coordonnées des centroïdes des communes.

⁴ Enquête globale de transport 2001-2002 : « la mobilité des franciliens en quelques chiffres ».

trouvent les ZUS et pour deux types de moyen de déplacement m : la voiture et les transports en commun.

Le dernier indicateur mesure quant à lui la densité d'emplois accessible dans un temps de déplacement de 45 minutes. Il est obtenu de la manière suivante :

$$Dens45_{im} = \frac{\sum_j \text{emplois}_j T_{ij}}{\sum_j \text{population_active}_j T_{ij}} \quad \text{avec } j \text{ qui représente l'ensemble des communes}$$

accessibles dans un temps de déplacement de 45 minutes à partir d'une commune i donnée. L'indicateur a été calculé pour toutes les communes où se trouvent les ZUS, pour deux types de moyen de déplacement m , la voiture et les transports en commun.

Skill mismatch

À partir de données sur les DEFM, mises à disposition par l'ANPE, nous calculons des indicateurs de *skill mismatch* pour tenter de mesurer la qualité de l'appariement entre le niveau de qualifications des demandeurs d'emplois d'une ZUS et le niveau de qualification des emplois dans la zone d'emploi à laquelle la ZUS se rattache. L'enjeu est de comparer les qualifications des chômeurs au sein des ZUS (grâce aux fichiers des DEFM de l'ANPE) et les qualifications des emplois de l'ensemble de la zone d'emploi contenant la ZUS où l'individu réside (grâce aux DADS). Dans les deux fichiers, les qualifications sont regroupées en 5 postes différents : ouvrier non-qualifié, ouvrier qualifié, employé non-qualifié, employé-qualifié et cadres. L'indicateur de *skill mismatch* est alors calculé pour chacun de ces niveaux de qualification de la manière suivante :

$$Skillm_i = \left| \frac{x_i}{X} - \frac{y_i}{Y} \right| \quad \text{avec } x^i \text{ chômeurs de la ZUS avec la qualification } i, y^i \text{ les emplois de la}$$

zone d'emploi requérant cette qualification i , X l'ensemble des chômeurs de la ZUS (quelle que soit leur qualification) et Y l'ensemble des emplois de la zone d'emploi (quelle que soit la qualification requise). Cet indicateur est construit pour chacune des catégories citées précédemment et pour chacune des ZUS de la région Île-de-France. Toutefois, par construction, cet indicateur ne permet pas de dire si le mauvais appariement constaté résulte d'un manque de demandeurs d'emplois de telle catégorie socio-professionnelle au sein de la ZUS ou d'un manque d'emplois de telle qualification dans la zone d'emploi.

2.2. Méthodologie

Nous utilisons l'analyse de données afin de produire une représentation synthétique de notre ensemble de données dans l'espace sous la forme d'un nuage de points. Les principales étapes de l'analyse en composante principale (ACP) sont les suivants : d'abord, exprimer toutes les variables sous une forme centrée et réduite, puis calculer la matrice des coefficients de corrélation linéaire en prémultipliant le tableau centre-réduit par son transposé. Dès lors, l'analyse consiste à chercher les vecteurs propres et valeurs propres de cette matrice, qui fournissent autant de facteurs successifs permettant de décomposer le tableau initial. Le premier axe factoriel est construit de façon à ce que le nuage s'y projette avec la plus grande dispersion. L'enjeu étant qu'il capture la plus grande inertie possible (dit autrement, il doit maximiser la variance mesurée par la somme des carrés des distances entre les points pris deux à deux). Le deuxième axe factoriel lui est orthogonal par construction et rend compte de la plus grande dispersion résiduelle du nuage. Le principe est identique pour les axes

suivants. Plus concrètement, l'ACP consiste donc à remplacer une famille de variables par de nouvelles variables de variance maximale, non corrélées deux à deux et qui sont des combinaisons linéaires des variables d'origine. Ces nouvelles variables, appelées *composantes principales*, définissent des plans factoriels qui servent de base à une représentation graphique plane des variables initiales. L'interprétation des résultats se restreint généralement aux deux premiers plans factoriels, sous réserve que ceux-ci expliquent la majeure partie de la variance du nuage des variables initiales.

En ACP normée, les variables projetées sur chaque plan factoriel se trouvent à l'intérieur d'un cercle de rayon unité⁵. Plus une variable sera projetée vers le bord du cercle, mieux elle sera représentée. Par ailleurs, deux variables bien représentées et proches l'une de l'autre sont corrélées positivement tandis que deux variables qui s'opposent sont corrélées négativement. Une orthogonalité entre deux variables traduit l'absence de corrélation linéaire⁶. En outre, l'analyse permet aussi de déterminer les proximités entre les différentes ZUS et permet de les comprendre à l'aide des variables synthétiques que sont les facteurs. Par la suite, pour faciliter l'interprétation des résultats, nous réalisons une classification ascendante hiérarchique sur la base de l'ensemble des données initiales. Elle nous permet de regrouper les différentes ZUS selon un procédé algorithmique (critère de Wald). Le résultat de cette classification est un arbre hiérarchique des ZUS. Les résultats sont exposés dans la section suivante.

3. RÉSULTATS

3.1. Résultats de l'Analyse en composantes principales

Le résultat de l'analyse en composantes principales figure sur les graphiques suivants (graphiques 1 et 2). Le premier axe factoriel explique environ un tiers de l'inertie totale (31,9 %). Le deuxième axe explique quant à lui 19 % de l'inertie totale. Pour simplifier la lecture, nous ne retenons que ces deux premiers axes.

Effets de composition et distance aux emplois

Le premier axe de l'analyse est fortement corrélé avec plusieurs des variables de composition locale des ZUS. Les plus fortes corrélations sont obtenues pour les variables suivantes : la part des personnes non diplômées, la part de la population étrangère, la part des personnes âgées de moins de 25 ans, la part des familles monoparentales, la part des familles ayant trois enfants ou plus, la part des locataires en HLM, la part des propriétaires ou encore la part des personnes ayant le Bac ou un niveau supérieur. Dans l'ensemble, les variables contribuant le plus à l'inertie de l'axe sont le taux de chômage, la part des personnes peu diplômées et très diplômées, la part des étrangers ou encore la part des familles nombreuses dans la population. À la lecture de ces corrélations et contributions, il ressort que ce premier axe oppose effet de composition favorable et défavorable. On relève aussi une forte corrélation des variables caractérisant le marché du travail à ce premier axe. Il y a un lien étroit entre les caractéristiques de la population locale et celles du marché du travail. Sans surprises, on constate qu'un taux de

⁵ Notre choix de centrer-réduire les variables se justifie par les différentes unités de mesure des indicateurs mobilisées dans notre analyse (kilomètres, parts, rapports).

⁶ Notons que l'ACP ne mesure que des liens linéaires entre variables. Avant de conclure sur l'existence ou l'absence de relations entre variables, il est donc utile d'examiner l'allure de leurs nuages de corrélation.

chômage élevé va de paire avec une concentration de populations en difficulté telles que les personnes non diplômées, les étrangers, les familles nombreuses... De même, ces difficultés semblent s'accompagner d'une proportion importante d'emplois précaires caractérisés par des variables telles que la part des personnes à temps partiel, en CDD ou la part des personnes en contrats jeunes ou en Contrats Emploi Solidarité (CES)⁷. Autant de variables qui sont fortement corrélées avec ce premier axe. En ce sens, il faut aussi lire, sur cet axe, une opposition du type contrats stables contre contrats précaires. Toutefois, on voit bien que ce type de contrat est très lié aux caractéristiques individuelles des chômeurs, ce qui justifie les corrélations observées entre les variables de composition et celles caractérisant le marché du travail.

Bien que l'ensemble des ZUS présente des traits communs tels que : une population jeune et peu diplômée, un taux de chômage élevé ou encore un parc de logements HLM important, force est de constater qu'elles ne constituent pas un ensemble particulièrement homogène. C'est en partie ce que permettent de montrer les variables de composition projetées sur l'axe 1. On constate une relative opposition entre les ZUS du département de la Seine Saint-Denis et celles du département des Hauts-de-Seine. Les premières se situent largement à gauche du plan factoriel. Elles se différencient donc des autres ZUS de la région parisienne par une structure de la population particulièrement défavorable. Les ZUS du département de la Seine-Saint-Denis affichent effectivement les parts les plus importantes en termes de non diplômés (33,3 % contre 29,1 % pour l'ensemble des ZUS de la région), de population étrangère (25,8 % contre 21,6 %) ou encore de ménages non-imposés sur le revenu (53,1 % contre 47,4 %). À l'autre extrémité se trouve une majorité de ZUS issues de communes du département des Hauts-de-Seine, pourtant peu nombreuses sur l'ensemble des ZUS considérées. Toujours à droite de l'axe, on recense aussi un certain nombre de ZUS appartenant à des communes du département du Val de Marne, ce qui tend à montrer qu'elles aussi sont relativement favorisées par leur composition socio-économique.

Le deuxième axe de l'analyse factorielle reflète les problèmes d'accessibilité aux emplois pour les ZUS de la région francilienne. En effet, les contributions à l'inertie de l'axe sont les plus fortes pour les variables mesurant l'accessibilité telles que la distance moyenne domicile-travail, la part des emplois de la région accessible en 45 minutes en transports ou en voiture et la part des ménages sans voitures. Ces mêmes variables sont aussi celles qui sont le plus corrélées à ce second axe. Ainsi, on constate assez logiquement une corrélation négative entre la distance moyenne domicile-travail pour la commune où la ZUS se situe *et* la part des emplois de la région accessible en 45 minutes, quel que soit le moyen de transport. Les communes les plus déconnectées des centres d'emplois doivent donc s'accommoder de trajets plus importants pour se rendre sur leur lieu de travail.

Dès lors, la lecture du graphique 2 nous informe sur la géographie, en termes d'accès à l'emploi, des ZUS de la région. Il ressort de cette carte statistique que les ZUS souffrant le plus de ce mauvais appariement spatial (*spatial mismatch*) sont très souvent issues du département de Seine-et-Marne, de l'Essonne ou encore du Val-d'Oise. La distance moyenne domicile-travail pour les ZUS varie considérablement. On passe du simple au double, avec par exemple

⁷ Le « contrat jeune » est un dispositif qui vise, par le versement à l'employeur d'une aide forfaitaire de l'État, à favoriser l'embauche, en contrat à durée indéterminée, de jeunes de 16 à 25 ans éloignés de l'emploi. Le CES a été créé en 1990, afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes sans emploi (rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi). Il s'agit d'un contrat à durée déterminée (quelques mois) et le plus souvent de 20 heures par semaine. Ces contrats du secteur non marchand peuvent être signés par les collectivités territoriales, les établissements publics et les associations.

une distance moyenne de près de 6 kilomètres pour les Hauts-de-Seine contre près de 13 kilomètres pour la Seine-et-Marne (tableau 1). Ce second axe oppose donc les ZUS de la grande couronne à celles de la petite couronne. Les premières sont davantage dispersées géographiquement et éloignées du centre de la région, tandis que les autres sont très polarisées autour de Paris et bénéficient d'un bon appariement spatial entre offres et demandes de travail. Les ZUS les plus actives dans la construction du second axe sont effectivement les ZUS parisiennes d'une part et celles aux extrémités de la région, d'autre part. On notera aussi que les ZUS affichant un taux de motorisation faible sont très souvent celles qui sont le mieux connectées aux opportunités d'emplois. La proximité géographique permettant effectivement de s'affranchir de ce moyen de transport et de privilégier les transports en commun, par exemple.

Les problèmes de Skill Mismatch

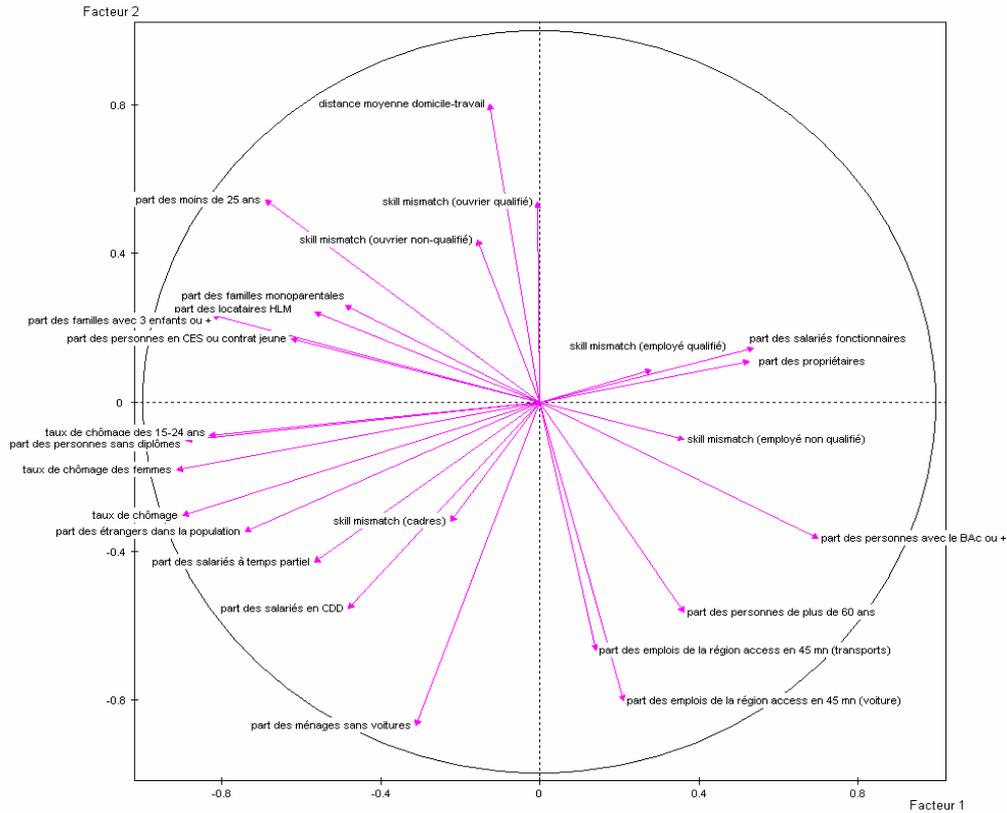
Concernant les indicateurs de *skill mismatch*, l'analyse en composantes principales semble moins satisfaisant puisque ces derniers sont assez mal représentés sur le plan factoriel et leurs contributions à l'inertie est plutôt faible. L'analyse montre cependant une relative opposition entre les ZUS où le mauvais appariement pour la qualification « employé » (qualifié ou non) est important *et* celles où le mauvais appariement pour les autres qualifications est important. D'emblée, on constate que les ZUS qui affichent une composition relativement défavorable sont aussi celles où l'on observe un mauvais appariement entre les emplois requérant une qualification élevée (poste de cadres) et les compétences affichées de demandeurs d'emplois. Ce constat est surtout valable pour un certain nombre de ZUS en Seine-Saint-Denis. En outre, ce mauvais appariement pour la qualification « cadres » est aussi perceptible pour nombre des ZUS du département des Hauts-de-Seine. Alors que dans un cas ce « mésappariement » qualitatif peut s'expliquer par une proportion de cadres très faibles dans la population, dans l'autre l'effet s'explique davantage par une zone d'emploi où les emplois de cadres sont sur-représentés (notamment Boulogne-Billancourt ou dans une moindre mesure Nanterre). Le *skill mismatch* mesuré pour les ouvriers (qualifiés ou non) s'avère relativement important pour nombreuses des ZUS de la grande couronne. En effet, ces deux indicateurs sont fortement corrélés avec le deuxième axe qui oppose les ZUS proches et éloignées du centre de la région.

Ce phénomène s'explique principalement par l'importante décentralisation des emplois industriels qui a eu lieu ces dernières années au sein de la région Île-de-France. Il ressort de nombreuses études que les communes périurbaines et les espaces à dominante rurale affichent souvent un déficit d'emplois ouvriers par rapport à la population résidente ouvrière⁸. Les emplois d'ouvriers tout comme ceux d'employés sont très uniformément répartis sur le territoire francilien. Dans ces conditions, il est difficile de recenser une adéquation entre offres et demandes de travail pour une qualification donnée (particulièrement pour les ouvriers). De manière générale, les problèmes de *skill mismatch* observés pour la catégorie « employé » touchent surtout des ZUS dont la composition socio-économique s'avère très favorable. Ce qui est le cas pour nombre ZUS dans les Hauts-de-Seine ou encore au sein du Val-de-Marne. Pour les Hauts-de-Seine, il est probable que la population soit insuffisamment qualifiée au vu de la proportion d'emplois qualifiés que proposent les zones d'emplois de ce département. Une insuffisance qui peut se traduire par une sur-représentation des employés non-qualifiés ou des ouvriers, par exemple.

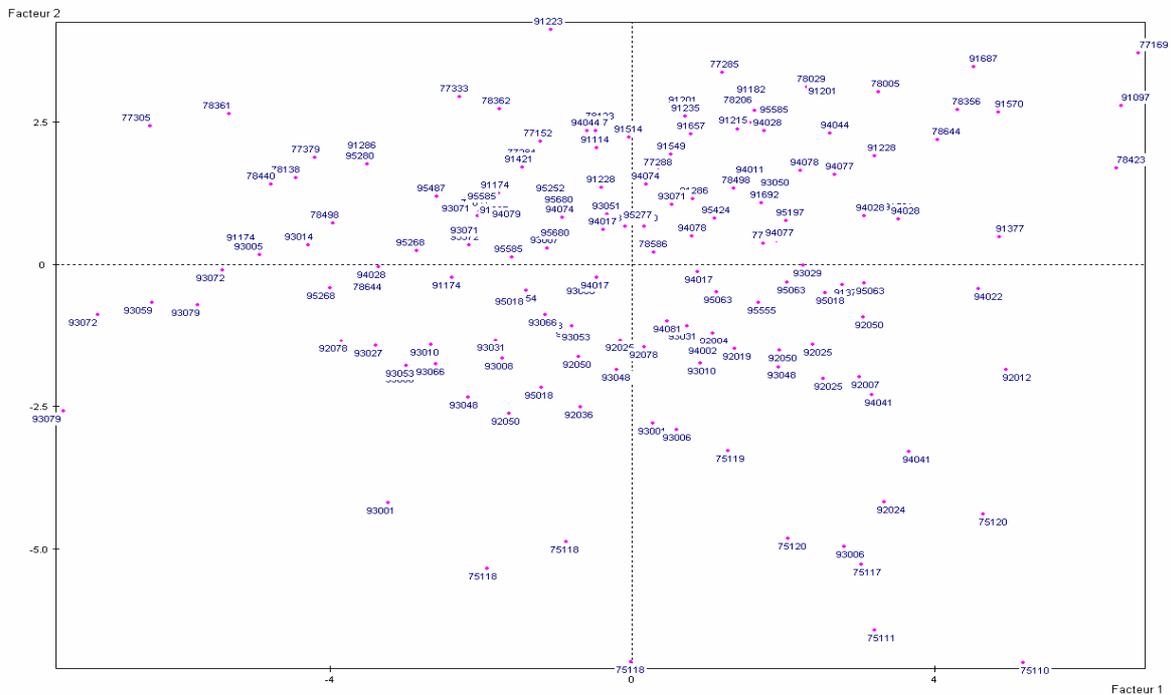
⁸ Baccaïni B, Sémécurbe F. et Thomas G. (2007) : « Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation », *INSEE Première*, n°1129, Mars.

Une carte des tensions territoriales dans les zones urbaines sensibles franciliennes.

Graphique 1 : Variables



Graphique 2 : Les ZUS en Île-de-France



Lecture : pour simplifier la lisibilité, les 157 ZUS sont représentées par le code INSEE de leur commune d'origine.

Sources : DADS, Recensement de la population (1999), DFEM et DREIF.

défavorisées. Certaines de ces ZUS sont en situation plus défavorables que certaines ZFU. Par conséquent, elles ne bénéficient pas des dispositifs d'ordre fiscal et social développés pour les zones très prioritaires alors qu'elles le devraient en toute légitimité.

Dans l'ensemble, le graphique 3 montre une importante inadéquation entre les problèmes réels que rencontrent certains territoires et la catégorisation réalisée par les politiques de la ville. Une stricte application de l'indice synthétique qui a été développé pour sélectionner les territoires prioritaires n'aurait pu aboutir à un tel résultat. Ceci provient en partie du fait que 10 % des ZRU n'ont pas été sélectionnées en application de cet indice, mais selon d'autres critères. De même, depuis 1996 la délimitation des ZUS et des ZRU n'a pas évolué. Les zones initialement classées dans une catégorie donnée le sont encore en 2007. Or, cette absence d'actualisation peut conduire à un mauvais ciblage des interventions. Selon la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV), actuellement, parmi les ZRU de France métropolitaine soixante deux pourraient être déclassées sur la base du seul indice. Inversement, soixante deux autres pourraient être élevées au rang de ZRU. Bien que notre typologie soit réalisée partiellement à partir de données de 1999, il est probable que cet effet ait aussi une part de responsabilité.

L'annexe 3 illustre ce défaut de classement pour quelques zones tirées de notre échantillon. Certaines ZUS de Seine-Saint-Denis telles qu'Allende ou Grandcoing (Villetaneuse), Pierrefitte (Les Poètes) ou encore La Coudraie (Poissy) dans les Yvelines, de par leurs caractéristiques, devraient être reclassées en tant que ZRU voire en tant que ZFU. La part des jeunes, la part des personnes sans diplômes, la part des étrangers ou encore la part des familles nombreuses sont bien plus défavorables pour ces quelques ZUS qu'ils ne le sont pour l'ensemble des ZFU qui sont pourtant censées définir des quartiers très prioritaires. D'autre part, certaines ZRU comme Les Blagis (Bagneux) dans les Hauts-de-Seine ou les Champs de Villars (Achères) dans les Yvelines présentent des caractéristiques favorables comparativement à celles des ZUS non-prioritaires (hors ZRU et ZFU). Le constat est tout aussi évident pour une des ZFU du Val-d'Oise : Val notre Dame (Argenteuil). Cette dernière zone affiche aussi des caractéristiques favorables qui la déclasseraient vraisemblablement si l'indice synthétique était rigoureusement appliqué.

3.2. Résultats de la classification ascendante hiérarchique

À partir des indicateurs tirés de nos sources de données, nous cherchons à former des groupes homogènes de ZUS, pour finalement retenir un découpage en quatre groupes. La méthode utilisée est une classification ascendante hiérarchique. Elle permet d'analyser les disparités, les contrastes de situation observés et *in fine* de structurer ces territoires en groupes à peu près homogènes.

Le premier groupe identifié (groupe A) ne rassemble que neuf ZUS. Ce sont essentiellement des ZUS parisiennes, bien que l'on y retrouve aussi deux ZUS issues de communes des Hauts-de-Seine (Boulogne-sur-Seine et Clichy) et une située en Seine-Saint-Denis à Bagnolet (Les Coutures). Ce groupe se distingue par une composition relativement favorable. La part de personnes ayant le Bac ou plus est d'environ 21 % contre 8 % pour l'ensemble des ZUS. De même, la part des familles nombreuses ou monoparentales y est inférieure à l'ensemble des ZUS. On note une part respective de 12,7 % (contre 20,4 %) et 9 % (contre 15,1 %). La population y est aussi moins jeune ; les personnes de plus de 60 ans y sont sur-représentés (16,1 % contre 12,2 %). Ce groupe de zones sensibles bénéficie aussi d'un très bon accès aux opportunités d'emplois et, de ce fait, ne s'expose pas aux conséquences de la distance physique. Concernant les indicateurs de *skill mismatch*, il ressort que ce groupe se caractérise

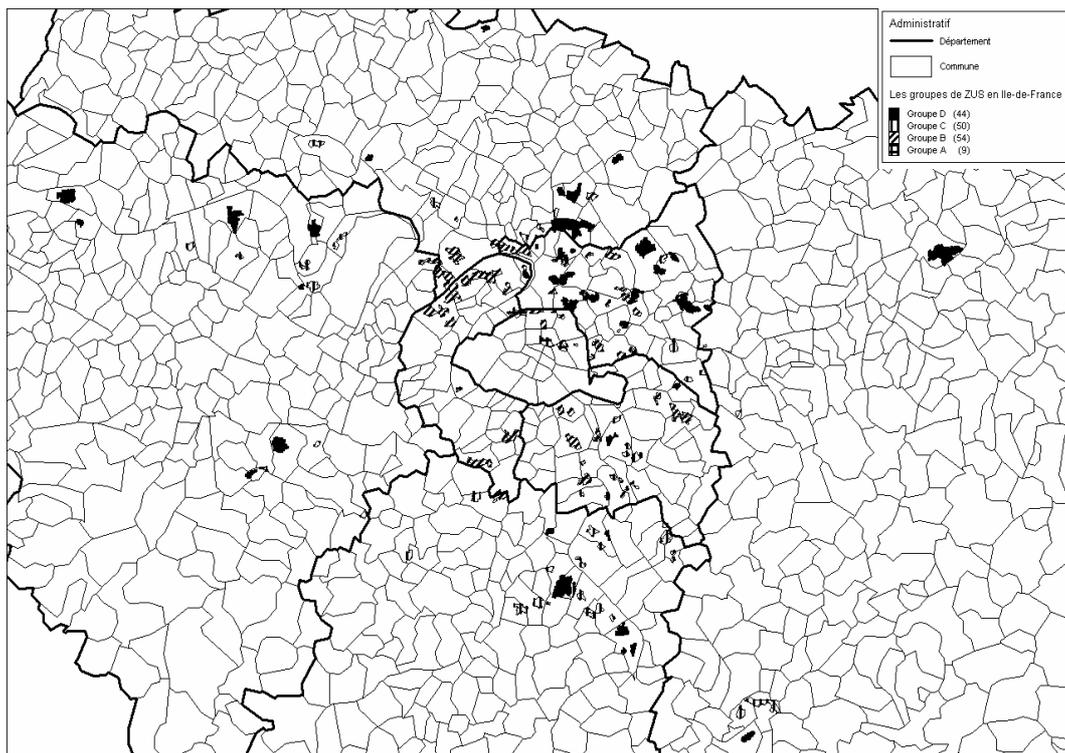
par un bon appariement entre les emplois d'ouvriers qualifiés et les demandeurs d'emplois de la même catégorie. À l'inverse, l'inadéquation apparaît plus importante pour les emplois et les demandeurs d'emplois de la catégorie « employé non-qualifié ».

Le second groupe identifié (groupe B) concerne environ un tiers de l'ensemble des ZUS de la région parisienne. La principale propriété des ZUS que ce groupe réunit réside dans le fait que celles-ci bénéficient d'un très bon accès physique aux emplois. Concrètement, ces territoires sont très concentrés autour de la capitale. La très grande majorité de ces ZUS est localisée en petite couronne. Ainsi, la part des emplois de la région accessible en 45 minutes en voiture et en transports publics y est très supérieure à la moyenne : respectivement 58 % et 27 %, contre 46 % et 20 % pour l'ensemble des zones de la région. Les caractéristiques démographiques de ce groupe sont assez proches de la moyenne et ne permettent donc pas de déterminer si la composition locale est plutôt favorable ou plutôt défavorable. Toutefois, les indicateurs de *skill mismatch* révèlent un très mauvais appariement entre les emplois de type « cadre » et les demandeurs d'emplois « cadres ». En effet, les zones d'emplois de la petite couronne bénéficient d'une forte concentration d'emplois qualifiés qui, en toute logique, ne s'apparient pas avec les qualifications des chômeurs des zones sensibles qu'elles abritent.

Les deux derniers groupes formés (groupes C et D) par la classification ascendante hiérarchique ont en commun d'être relativement éloignés du centre d'emplois et donc de souffrir du phénomène de distance physique aux emplois. Ces deux groupes affichent une distance moyenne domicile-travail plus importante que pour l'ensemble des ZUS et la part des emplois de la région accessible en 45 minutes y est plus faible : autour de 10 % pour les véhicules et 36 % pour les transports publics (des résultats 10 points en dessous des moyennes régionales). Néanmoins, ces deux groupes s'opposent en ce qui concerne leurs performances sur le marché du travail. Le taux de chômage, que cela soit pour les jeunes, pour les femmes ou bien pour l'ensemble des actifs, est en deçà du niveau moyen des ZUS franciliennes (de l'ordre de 5 points) pour le groupe C. La population de ces ZUS affichant des caractéristiques qui favorisent un retour rapide vers l'emploi. La part des propriétaires, la part des personnes diplômées du Bac ou plus y sont sensiblement plus élevées que pour l'ensemble des ZUS. À l'opposé, la part des étrangers (14,7 % contre 20,2 %), la part des personnes sans diplômes (23,2 % contre 29,2 %) ou, dans une moindre mesure, la part des familles nombreuses (28,4 % contre 20,4 %) y sont sous-représentées. Le groupe D, en revanche, se caractérise par une population jeune (45 %), non diplômée (37,7 %) et vivant dans des logements sociaux (79,1 %). Bien que ce phénomène soit commun à l'ensemble des ZUS, la classification nous montre qu'il est prédominant au sein de cet ensemble de ZUS. En outre, il s'accompagne d'une situation particulièrement préoccupante pour ce qui est du taux de chômage. Il est de l'ordre de 25,3 % dans ces ZUS et atteint même 36,6 % lorsque l'on se concentre plus spécifiquement sur les jeunes.

Concernant l'indicateur de *skill mismatch* que nous avons construit, il n'est pas surprenant de voir que le groupe C révèle une bonne adéquation entre les emplois de type « cadres » dans une zone d'emploi donnée et les qualifications des demandeurs d'emplois des ZUS de cette zone. En revanche, pour les autres catégories, l'appariement y est plus mauvais qu'ailleurs. Ce résultat est en adéquation avec la composition socio-économique relativement avantageuse dans ces ZUS. À l'opposé, le groupe D affiche un mauvais appariement entre les emplois de type « ouvriers non qualifiés » et le niveau de compétence correspondant des chômeurs. Ceci peut s'expliquer notamment par une sur-représentation de la population ouvrière non-qualifiée comparativement aux qualifications que nécessitent les emplois de la zone, un fait qui semble plausible au vu de la composition de ces ZUS.

Carte 2 : Les 4 groupes de ZUS en Ile-de-France



Finalement, il peut être intéressant de cartographier les difficultés répertoriées au sein des différentes ZUS afin de pouvoir les distinguer entre elles. C'est l'objet de la carte n° 2, où l'on représente la géographie des tensions territoriales et des problèmes sociaux. Le groupe A ne représente donc que des ZUS localisées dans la capitale ou lui étant contigües. Le groupe B est majoritairement composé de ZUS de la Petite Couronne. L'indétermination de la composition socio-économique de la main-d'œuvre, propre à ce groupe, s'explique par le fait que les ZUS qui le composent sont localisées dans trois départements relativement hétérogènes que sont les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Enfin, la carte confirme l'idée que les ZUS du groupe C et D souffrent d'un problème potentiel d'accessibilité aux emplois. En effet, la plupart de ces ZUS sont localisées dans la Grande Couronne (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne et Val-d'Oise). Néanmoins, les contrastes entre ces deux groupes sont très forts puisque l'un affiche une composition de sa population relative favorable à une reprise rapide d'un emploi, se traduisant par de faibles taux de chômage (groupe C), tandis que le second groupe doit s'accommoder de surcroît d'une composition défavorable de sa population, source d'effets de voisinages négatifs (groupe D).

CONCLUSION

Comme des études antérieures (Andrieux et Herviant, 2001 ; Jacquesson, 2006), nos résultats confirment que les contrastes socio-économiques sont importants entre les 157 franciliennes. Les déterminants mis en avant par l'économie urbaine permettent d'inter-préter ces disparités spatiales. Elles correspondent à des différences d'inadéquation entre la structure des qualifications offertes et demandées localement (*skill mismatch*). Elles peuvent aussi

s'expliquer par la distance physique aux emplois, compte tenu des infrastructures de transport (*spatial mismatch*) ou encore elles s'interprètent par des effets de composition et/ou de ségrégation résidentielle. L'application de ces différents mécanismes rend compte des diverses situations observées et oppose les ZUS entre elles. On distingue *in fine* quatre groupes homogènes de ZUS : les ZUS parisiennes, particulièrement bien composées et bénéficiant d'un accès privilégié aux emplois de par leur localisation (groupe A) ; des ZUS de la Petite Couronne dont la composition est moins homogène mais bénéficiant aussi d'un bon accès aux opportunités d'emplois (groupe B). Enfin, les deux derniers groupes ont en commun d'être éloignés des emplois. Toutefois, alors que l'un est bien composé (groupe C), l'autre se caractérise par la présence d'une population très défavorisée (groupe D). Les ZUS de ce groupe sont celles dont les problèmes économiques et sociaux prennent l'ampleur la plus importante. La plupart des ZUS de ce groupe ont d'ailleurs été définies comme ZRU ou ZFU.

Cependant, notre analyse a aussi montré d'importantes lacunes dans la définition des quartiers « prioritaires » par le Pacte de relance pour la ville. En effet, la typologie révèle que nombre des ZUS, avec une situation très défavorable du marché du travail mesurée par des indicateurs de difficultés économiques, ne sont pas classées comme prioritaires (c'est-à-dire classées ZRU ou ZFU) alors qu'elles le devraient légitimement. Inversement, il apparaît que certaines ZFU ou ZRU n'ont pas lieu de l'être : celles-ci affichent des indicateurs socio-économiques les positionnant plutôt favorablement. La lecture de ces résultats suggère donc qu'une redéfinition ou une réévaluation de ces « quartiers prioritaires » serait opportune. Étant donné que le développement du zonage des aides à l'emploi a vocation à redynamiser l'économie et le marché du travail dans ces territoires, il importe d'actualiser la géographie prioritaire, la situation de ces quartiers ne devant pas être immuable.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDRIEUX V. et HERVIANT J. (2001) : « Les zones urbaines sensibles en Ile-de-France en 1999 », *INSEE Ile-de-France à la page*, n°205, Décembre.
- ARNOTT R. (1997) : « Economic theory and the Spatial Mismatch hypothesis », *Boston College Working Papers in Economics* 390., Boston College Department of Economics.
- BACCAÏNI B., SÉMÉCURBE F. et THOMAS G. (2007) : « Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation », *INSEE Première*, n°1129, Mars.
- BENABOU R. (1993) : « Working of a city : Location, education and Production » in *Quarterly Journal of Economic*, vol. 108, pp. 619-652.
- BENHAMOU S. (2004) : « Décrochage économique des territoires et fragmentation sociale » in *Diversité* n°139, pp. 33-41.
- BOCCARD et ZENOU (2000) : « Racial discrimination and Redlining in cities » in *Journal of Urban Economics*, 48, pp.260-285.
- BRUECKNER J. K., THISSE J-F., ZENOU Y. (2002) : « Local labour markets, job matching, and urban location » in *International Economic Review*, vol. 43, n°1, février 2002, pp. 155-169.
- CALVO-ARMENGOL A. et ZENOU Y. (2001) : « Job matching, social network and word-of mouth communication », *Seminar paper*, Institute for International Economic Studies, n°695.

- CARLSON V. et THEODORE N. (1995) : « Are There Enough Jobs? Welfare Reform and Labor Market Reality », *Chicago: Illinois Job Gap Project*.
- COULSON E., LAING D. et WANG P. (2001) : « Spatial mismatch in Search Equilibrium », in *Journal of Labour Economics*, 19, pp. 949-972.
- CHARNOZ P. (2006): « ZUS, ZRU, ZFU : Le Pacte de Relance pour la Ville a-t-il eu un effet sur le chômage des habitants des "quartiers sensibles" ? », mémoire de M2, Ecole Normale Supérieure.
- CHOFFEL P. et DELATTRE E. (2003) : « Habiter un quartier défavorisé : quels effets sur la durée du chômage ? », in *Premières informations et premières synthèses*, DARES, n°43.1, 8p.
- CRANE J. (1991) : « The epidemic theory of ghettos and neighbourhood effects on dropping out and teenage childbearing » in *American Journal of Sociology*, vol. 96, pp. 1226-1259.
- DANZIGER S. et HOLZER H (1997) : « Are jobs available for disadvantaged groups in urban areas ? », *PSC Research Report n°97-406*, Septembre 1997.
- DAVIS S. et HUFF D. (1972) : « Impact of Ghettoization on Black Employment », *Economic Geography*, n° 48, pp. 421-427.
- DUGUET E., GOUJARD A. et L'HORTY Y. (2006) : « Retour à l'emploi : une question locale ? », *Connaissance de l'emploi*, Centre d'études de l'emploi, n°31, juin.
- DUGUET E., GOUJARD A. et L'HORTY Y. (2007) : « Les disparités spatiales du retour à l'emploi : une analyse cartographique à partir de sources exhaustives », *Document de travail*, n°85, CEE.
- GORDON I. (2002) : « Unemployment and spatial labour markets: strong adjustment and persistent concentration », in : MARTIN R. et MORRISON P. (Eds) *Geographies of Labour Market Inequality*, pp. 55–82. London: Taylor and Francis.
- FITOUSSI J.P., LAURENT E. et MAURICE J. (2004) : « Ségrégation urbaine et Intégration sociale », Rapport du Conseil d'Analyse Economique n°45, éditions La Documentation Française, Paris.
- GOBILLON L., MAGNAC T. et SELOD H. (2007) : « The effect of location on finding a job in the Paris Region », *Document de travail*, n°06199, CEPR.
- GOBILLON L., SELOD H. et ZENOU Y. (2007) : « The mechanisms of Spatial Mismatch », *Urban Studies*, vol 44, à paraître.
- GRANOVETTER M. (1973) : « The strength of weak ties », in *American Journal of Sociology*, n°78, pp. 1360-1380.
- IHLANFELDT K. et SJOQUIST D. (1998) : « The spatial mismatch hypothesis : a review of recent studies and their implications for welfare reform », *Housing Policy Debate*, 9, pp. 849-892.
- IMMERGLUCK D. (1998): « Job proximity and the urban employment problem: do suitable nearby jobs improve neighbourhood employment rates ? », *Urban Studies*, 35, pp. 7-23.
- JACQUESSON F. (2006) : « Les zones urbaines sensibles franciliennes : des réalités diverses », *INSEE Ile-de-France à la page*, n°271, Aout.
- KAIN J.F. (1968) : « Housing segregation, negro employment, and metropolitan decentralization » in *Quarterly Journal of Economics*, 82, pp. 32-59.
- KAIN J.F. (1992) : « The spatial mismatch hypothesis : three decades later » in *Housing Policy Debate*, 3, 371-460.

- PAN KÉ SHON (2006) : « Mobilités internes différentielles en quartiers sensibles et ségrégation », *Document de travail de l'INED*, n°137, Juin.
- PATACCHINI E. et ZENOU Y. (2006) : « Search activities, cost of living and local labor markets in Britain », *Regional Science and Urban Economics*, 36, pp. 227-248.
- RATHELOT R. et SILLARD P. (2007) : « Zones Franches Urbaines: quels effets sur l'emploi salarié et les créations d'établissements ? », *Document de travail*, n° G 2007 / 11, décembre.
- ROGERS C.L. (1997) : « Job search and unemployment duration : Implications for the spatial mismatch hypothesis » in *Journal of Urban Economics*, 42, pp. 109-132.
- SELOD H. (2004) : « La mixité sociale et économique » in *Villes et Economie*, La Documentation Française.
- SELOD H. et ZENOU (2006) : « City Structure, Job Search and Labour Discrimination: Theory and Policy Implications », *Economic Journal, Royal Economic Society*, vol. 116(514), pp. 1057-1087.

ANNEXE 1 : SÉLECTION DES DONNÉES UTILISÉES

variables	Départements							
	75	77	78	91	92	93	94	95
variables d'accès à l'emploi (ou spatial mismatch)								
Densité d'emploi accessible à 20km	0,98	1,34	1,2	1,24	0,95	0,97	0,98	1,02
distance moyenne domicile-travail (en km)	4,89	13,15	11,36	11,01	5,88	7,41	7,54	9,05
densité d'emploi accessible en 45 mn en voiture	0,99	0,66	0,77	0,64	0,92	0,72	0,71	0,62
part des emplois accessibles en 45mn en voiture (en %)	0,64	0,06	0,14	0,05	0,36	0,25	0,22	0,06
part des emplois accessibles en 45mn en transports (en %)	0,75	0,12	0,21	0,3	0,6	0,58	0,49	0,53
densité d'emploi accessible en 45 mn en transports	1,04	0,94	1,03	1,04	1,13	1,09	1,11	1,1
variables de composition (en %)								
part des moins de 25 ans	30,18	41,38	42,51	40,75	36,2	41,41	38,2	41,25
part des plus de 60 ans	17,04	10,15	9,04	9,77	13,33	10,73	13,07	10,36
part des étrangers	21,19	18,72	21,97	16,03	21,2	24,55	16,63	19,75
part des propriétaires	18,59	25,88	18,84	20,65	15,01	14,56	14,73	20,56
part des locataires en HLM	46,82	64,71	73,25	66,67	66,61	71,1	72,71	67,93
part des locataires hors HLM	27,1	5,85	5,3	9,9	13,48	10,09	8,53	7,89
part des personnes seules	22,09	8,53	6,64	8,82	11,44	9,33	9,34	8,52
part des familles monoparentales	11,8	14,93	13,51	15,39	14,77	16,09	15,97	15,15
part des familles avec 3 enfants et +	14,25	20,39	23,29	19,57	17,75	23,45	17,65	21,93
part des salariées à temps partiel	19,2	16,08	15,13	14,24	14,09	15,92	14	13,61
part des ces en contrats jeunes	2,06	3,03	2,28	1,98	1,71	2,22	2,11	2,44
part des salariés en CDD	13,24	9,06	8,94	8,86	8,66	10,5	8,77	9,26
part des fonctionnaires	17,06	16,95	14,12	20,41	18,66	17,36	23,7	16,15
part des salariés en CDI	63,54	65,22	68,5	64,39	66,45	64,61	61,22	67,22
part des chômeurs de moins d'1 an	33,2	39,89	44,14	42,87	36,86	35,6	36,17	40,84
part des chômeurs de plus d'1 an	52,7	54,23	47,19	50,71	54,38	55,29	56,35	52,54
part des personnes sans diplôme	24,69	29,76	30,43	25,14	26,92	33,78	28,09	30,66
part des personnes avec BAC et +	18,12	7,22	7,58	8,44	10,27	6,34	7,25	6,46
part des ménages sans voitures	65,09	26,65	21,88	26,35	38,94	43,25	32,87	32,72
part des travailleurs dans l'unité urbaine de la ZUS	10,67	15,54	22,98	28,93	28,04	26,41	28,23	25,85
Indicateurs de skill mismatch								
<i>skill mismatch</i> (ouvrier non-qualifié)	0,02	0,09	0,07	0,04	0,01	0,02	0,04	0,01
<i>skill mismatch</i> (ouvrier qualifié)	0,01	0,07	0,06	0,07	0,02	0,05	0,08	0,06
<i>skill mismatch</i> (employé non-qualifié)	0,12	0,08	0,06	0,05	0,04	0,04	0,07	0,05
<i>skill mismatch</i> (employé qualifié)	0,18	0,1	0,19	0,17	0,19	0,16	0,22	0,18
<i>skill mismatch</i> (cadres)	0,11	0,05	0,1	0,08	0,19	0,11	0,06	0,16
performances du marché local du travail (en %)								
taux de chômage	19,15	19,87	16,85	16,36	18,4	23,72	17,93	19,92
taux de chômage des 15-24 ans	26,4	31,04	27,94	28,2	29,19	34,48	27,01	31,17
taux de chômage des plus de 60 ans	19,71	17,24	13,82	14,03	15,68	20,07	15,93	17,3
taux de chômage des femmes	18,05	21,62	17,44	17,49	17,69	24,85	17,95	20,48
observations	9	9	16	26	16	36	23	22

Sources : DADS, Recensement de la population (1999), DFEM et DREIF.

ANNEXE 2 : GRADATION DES PROBLÈMES SOCIAUX SELON LA CATÉGORIE DES ZUS

variables	ZUS		ZRU		ZFU	
	moyenne	écart-type	moyenne	écart-type	moyenne	écart-type
part des moins de 25 ans	39,74	5,63	42,07	4,65	43,66	4,4
part des étrangers	20,18	7,24	22,23	6,47	24,63	6,54
part des propriétaires	17,8	13,08	15,89	10,28	17,55	9,51
part des locataires en HLM	68,16	21,06	73,07	14,44	71,36	13,42
part des familles monoparentales	15,11	2,99	15,82	2,44	15,75	2,14
part des familles avec 3 enfants et +	20,44	6,82	23,47	6,53	25,92	6,63
part des personnes sans diplôme	29,29	7,78	32,37	6,68	33,57	5,79
part des personnes avec BAC et +	8,09	4,68	6,32	2,27	5,86	1,8
part des ménages sans voitures	35,14	12,68	34,82	7,95	34,22	6,87
taux de chômage	19,39	5,62	21,43	5,22	22,99	4,99
taux de chômage des jeunes (15/24 ans)	30,01	7,17	32,95	6,35	35,09	5,61
part des salariés en CDD	9,53	2,03	9,56	1,41	10,06	1,53
part des chômeurs de plus d'1 an	53,17	4,99	53,01	4,26	53,15	4,08
observations	157	157	67	67	26	26

Sources : Recensement de la population (1999).

**ANNEXE 3 :
COMPARAISON DE QUELQUES ZONES DÉFINIES COMME PRIORITAIRES ET D'AUTRES NON-PRIORITAIRES**

(En %)	part des moins de 25 ans	part des étrangers	part des locataires en HLM	part des familles monoparentales	part des familles avec 3 enfants et +	part des personnes sans diplôme	part des personnes avec BAC et +	taux de chômage	taux de chômage des jeunes (15/24 ans)	part des salariés en CDD	part des chômeurs de plus d'1 an
Catégories de ZUS											
ZUS	39,74	20,18	68,16	15,11	20,44	29,29	8,09	19,39	30,01	9,53	53,17
ZRU	42,07	22,23	73,07	15,82	23,47	32,37	6,32	21,43	32,95	9,56	53,01
ZFU	43,66	24,63	71,36	15,75	25,92	33,57	5,86	22,99	35,09	10,06	53,15
Zones prioritaires											
ZRU78005	36,95	12,1	76,43	14,43	13,04	22,22	10,28	10,19	18,7	6,75	48,36
ZRU92007	33,33	13,6	64,72	14,2	13,42	19,13	15,11	14,12	23,1	9,13	56,25
ZFU95063	33,38	17,5	44,91	12,57	9,07	25,87	8,34	14,18	22,9	7,22	55,02
Zones non-prioritaires											
ZUS78498	47,34	32,4	96,3	13,14	35,58	36,84	4,41	23,42	31,61	10,85	42,33
ZUS93059	52,65	32,2	86,95	19,64	34,91	35,68	5,36	32,99	43,21	12,23	52,86
ZUS93079	50,8	39	98,3	19,26	38,24	36,54	6,4	36,45	39,13	15,36	52,26
ZUS93079	48,18	31	94,12	15,69	30	39,27	3,72	34,53	42,17	10,51	60,62

Sources : Recensement de la population (1999).

Lecture : Les zones prioritaires sont les zones qui ont été définies comme telle lors de la création des ZRU et ZFU. Les zones non-prioritaires représentent des ZUS qui n'ont pas été étiquetées ZRU ou ZFU.

ANNEXE 4 :
LES 157 ZUS FRANCILIENNES EN QUATRE GROUPES

COMMUNE (GROUPE A)	NOM DE LA ZUS	CODE INSEE			
			DRAVEIL	L'ORME DES MAZIERES, DANTON	91201
PARIS	PORTE SAINT-DENIS PORTE SAINT-MARTIN	75110	DRAVEIL	(ZRU) LES BERGERIES*	91201
PARIS	FONTAINE AU ROI	75111	EPINAY-SOUS-SENART	(ZFU) CINEASTES-PLAINE	91215
PARIS	PORTE DE SAINT-OUEN, PORTE DE CLICHY	75117	ETAMPES	(ZRU) LE PLATEAU DES GUINETTES	91223
PARIS	LA GOUTTE D'OR	75118	EVRY	(ZFU) LES PYRAMIDES	91228
PARIS	HBM MENILMONTANT	75120	EVRY	PARC AUX LIEVRES	91228
PARIS	BELLEVILLE	75120	FLEURY-MEROGIS	LES AUNETTES	91235
BOULOGNE SUR SEINE	PONT DE SEVRES	92012	GRIGNY	(ZRU) GRIGNY 2	91286
CLICHY	VICTOR HUGO	92024	MASSY	VILLAINE	91377
BAGNOLET	LES COUTURES	93006	QUINCY-SOUS-SENART	VIEILLET	91514
COMMUNE (GROUPE B)	NOM DE LA ZUS	CODE INSEE			
			RIS-ORANGIS	GRAND ENSEMBLE DU PLATEAU	91521
PARIS	HBM AUBERVILLIERS	75118	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	(ZRU) LES AUNETTES	91549
PARIS	PORTE DE MONTMARTRE	75118	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	BOIS DES ROCHES	91570
PARIS	CURIAL, CAMBRAI, ALPHONSE-KARR	75119	VIGNEUX-SUR-SEINE	(ZRU) LA CROIX BLANCHE	91657
SARTROUVILLE	(ZFU) LE PLATEAU-CITE DES INDES	78586	VIRY-CHATILLON	CILOF	91687
MASSY	(ZRU) LE GRAND ENSEMBLE*	91377	LES ULIS	QUARTIER OUEST	91692
ASNIERES	(ZRU) QUARTIER NORD	92004	NEUILLY-SUR-MARNE	(ZRU) LES FAUVETTES	93050
BAGNEUX	(ZRU) LES BLAGIS*	92007	NOISY-LE-GRAND	CHAMPY	93051
CHATENAY-MALABRY	(ZRU) LA BUTTE ROUGE	92019	NOISY-LE-GRAND	PAVE NEUF	93051
COLOMBES	EUROPE-ILE MARANTE	92025	SEVRAN	(ZRU) PONT BLANC	93071
COLOMBES	FOSSE JEAN-GARE DU STADE	92025	BONNEUIL-SUR-MARNE	LE GRAND ENSEMBLE, CITE FABIEN	94011
COLOMBES	(ZRU) PETIT COLOMBES	92025	CHOISY-LE-ROI	LES DALLES	94022
GENNEVILLIERS	LE LUTH	92036	CRETEIL	BLEUETS-BORDIERES-PLANETES	94028
GENNEVILLIERS	(ZRU) LES GRESILLONS	92036	CRETEIL	HABETTE-SQUARE MARTINEZ-COTE D'OR	94028
NANTERRE	CHEMIN DE L'ILE	92050	CRETEIL	PALAIS	94028
NANTERRE	LE PARC	92050	LIMEIL BREYANNES	ILE DE FRANCE	94044
NANTERRE	(ZRU) PETIT NANTERRE	92050	LIMEIL BREYANNES	RESIDENCE DU PARC (SAINT MARTIN)	94044
NANTERRE	PROVINCES FRANÇAISES-M.BERTHELOT-ANATOLE FRANCE	92050	VALENTON	LES POLOGNES	94074
VILLENEUVE-LA-GARENNE	SEINE-SABLIERE	92078	VILLENEUVE-LE-ROI	HAUT-PAYS ET GRUISIE	94077
AUBERVILLIERS	VILLETTE-LES QUATRE CHEMINS*	93001	VILLENEUVE-LE-ROI	QUARTIER DU BORD DE L'EAU (CITE PAUL BERT)	94077
BAGNOLET	MALASSIS	93006	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	QUARTIER NORD	94078
BLANC-MESNIL	(ZFU) QUARTIERS NORD : GRAND ENSEMBLE DES TILLEULS-...	93007	CERGY	(ZRU) SAINT CHRISTOPHE	95127
BOBIGNY	KARL MARX, PAUL ELUARD	93008	DEUIL-LA-BARRE	QUARTIER DE LA GALATHEE - QUARTIER DES CARRIERES ...	95197
BOBIGNY	LES COURTILLIERES- PONT DE PIERRE	93008	MONTIGNY-LES-CORMEILLES	(ZRU) LES FRANCES	95424
BONDY	QUARTIER BLANQUI	93010	SARCELLES	CHARDONNETTES	95585
DRANCY	CITE CACHIN, JULES AUFFREY, LA MUETTE	93029	COMMUNE (GROUPE D)	NOM DE LA ZUS	CODE INSEE
DUGNY	(ZFU) QUARTIER SUD	93030	DAMMARIE-LES-LYS	(ZRU) LA PLAINE DU LYS	77152
EPINAY-SUR-SEINE	LA SOURCE-LES PRESLES	93031	MEAUX	(ZFU) BEAUVAL, LA PIERRE COLLINET	77284
EPINAY-SUR-SEINE	(ZFU) ORGEMONT	93031	MONTEREAU-FAULT-YONNE	(ZFU) ZUP DE SURVILLE	77305
MONTREUIL	GRANDS PECHERS-BEL AIR	93048	NEMOURS	ZUP DU MONT SAINT MARTIN	77333
MONTREUIL	LA NOUE	93048	PROVINS	(ZRU) CHAMPBENOIST	77379

MONTREUIL	MONTREAU-RUFFIN	93048	CHANTELOUP-LES-VIGNES	(ZRU) LA CITE: LA NOE-LES FEUCHERETS	78138
NOISY-LE-SEC	(ZRU) LE LONDEAU	93053	MANTES-LA-JOLIE	(ZFU) LE VAL FOURRE	78361
SAINT-DENIS	CITE ALLENDE	93066	MANTES-LA-VILLE	MERISIERS, PLAISANCE	78362
SAINT-DENIS	(ZRU) FLOREAL-SAUSSAIE	93066	LES MUREAUX	(ZFU) CINQ QUARTIERS	78440
ALFORTVILLE	(ZRU) QUARTIER SUD (GRAND ENSEMBLE)	94002	POISSY	LA COUDRAIE	78498
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	(ZRU) CITE JARDIN-LES BOULLEREAUX	94017	TRAPPES	(ZFU) LES MERISIERS: GEORGE SAND, PERGAUD, ...	78621
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	(ZFU) LE BOIS L'ABBE*	94017	LA VERRIERE	(ZFU) LE BOIS DE L'ETANG	78644
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	(ZFU) LES MORDACS	94017	ATHIS-MONS	LE NOYER RENARD	91027
IVRY-SUR-SEINE	CITE GAGARINE	94041	CORBEIL-ESSONNE	LA NACELLE	91174
IVRY-SUR-SEINE	PIERRE ET MARIE CURIE	94041	CORBEIL-ESSONNE	(ZFU) LES TARTERETS	91174
CHOISY-LE-ROI	(ZRU) LE GRAND ENSEMBLE*	94054	CORBEIL-ESSONNE	(ZRU) MONTCONSEIL	91174
VALENTON	LA LUTECE	94074	GRIGNY	(ZFU) LA GRANDE BORNE*	91286
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	LE BOIS MATARD-LE PLATEAU	94078	MONTGERON	LA PRAIRIE DE L'OLY*	91421
VITRY-SUR-SEINE	(ZFU) GRAND ENSEMBLE OUEST-EST	94081	VILLENEUVE-LA-GARENNE	(ZRU) LA CARAVELLE	92078
ARGENTEUIL	CITE JOLIOT CURIE	95018	AUBERVILLIERS	LANDY*	93001
ARGENTEUIL	(ZRU) VAL D'ARGENT NORD	95018	AULNAY-SOUS-BOIS	(ZFU) LA ROSE DES VENTS-CITE EMMAUS-LES MERISIERS-...	93005
ARGENTEUIL	VAL D'ARGENT SUD	95018	BOBIGNY	(ZRU) L'ABREUVOIR*	93008
BEZONS	QUARTIER DE L'AGRICULTURE	95063	BONDY	(ZFU) QUARTIER NORD	93010
BEZONS	TETE DE PONT	95063	CLICHY-SOUS-BOIS	(ZFU) GRAND ENSEMBLE*	93014
ARGENTEUIL	(ZFU) VAL NOTRE DAME*	95063	LA COURNEUVE	(ZFU) LES 4000	93027
FRANCONVILLE	LA FONTAINE BERTIN	95252	NOISY-LE-SEC	LA BOISSIERE	93053
GONESSE	(ZRU) LA FAUCONNIERE	95277	PIERREFITTE	LES POETES	93059
SAINT-GRATIEN	(ZRU) LES RAGUENETS	95555	SAINT-DENIS	LES FRANCS MOISINS-BEL AIR	93066
VILLIERS-LE-BEL	(ZRU) LES CARREAUX	95680	SEVRAN	(ZRU) LES BEAUDOTTES	93071
COMMUNE (GROUPE C)	NOM DE LA ZUS	CODE INSEE	SEVRAN	(ZRU) ROUGEMONT	93071
CHELLES	LA GRANDE PRAIRIE	77108	STAINS	(ZFU) CLOS SAINT LAZARE-ALLENDE	93072
EMERAINVILLE	LE CLOS EMERY	77169	STAINS	(ZRU) MOULIN NEUF	93072
LE MEE-SUR-SEINE	(ZRU) ZAC DES COURTILLERAIES	77285	VILLETANEUSE	ALLENDE	93079
MELUN	(ZFU) QUARTIER NORD	77288	VILLETANEUSE	GRANDCOING	93079
ACHERES	(ZRU) LES CHAMPS DE VILLARS-BARRICADES-...	78005	CRETEIL	(ZRU) HAUTS DU MONT MESLY	94028
AUBERGENVILLE	CITE D'ACOSTA	78029	VILLIERS-SUR-MARNE-	(ZRU) LES HAUTES NOUES	94079
CARRIERE SOUS POISSY	LES GRESILLONS	78123	GARGES-LES-GONESSE	(ZFU) DAME BLANCHE, LA MUETTE	95268
ECQUEVILLY	(ZRU) CITE DU PARC	78206	GARGES-LES-GONESSE	(ZRU) LES BASSES BAUVES-LES DOUCETTES	95268
MAGNY-LES-HAMEAUX	LE BUISSON	78356	GOUSSAINVILLE	(ZRU) GRANDES BORNES-BUTTES AUX OIES-AMPERE	95280
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	LES PRES	78423	PERSAN	(ZRU) LE VILLAGE	95487
POISSY	(ZRU) BEAUREGARD	78498	SAINT-OUEN-L'AUMONE	(ZRU) CHENNEVIERES	95572
LA VERRIERE	QUARTIER ORLY PARC	78644	SARCELLES	CHANTEPIE-LES ROSIERS	95585
BOUSSY-SAINT-ANTOINE	LES BUISSONS, MARELLES	91097	SARCELLES	(ZFU) LOCHERES	95585
BRUNOY	HAUTES MARDELLES	91114	VILLIERS-LE-BEL	(ZFU) LES PUIITS, LA MARLIERE, DERRIERE-LES-MURS...	95680
COURCOURONNES	LE CANAL	91182			

Lecture : * représente les ZUS multicommunales. Dans ce cas particulier, seule la commune principale est représentée dans le tableau. Pour la définition des groupes voir la section 3.2.

DERNIERS NUMÉROS PARUS :

téléchargeables à partir du site <http://www.cee-recherche.fr>

- N° 98** *Flexibilité interne et flexibilité externe : complémentarité, substitution et impact des 35 heures*
MATTHIEU BUNEL
mai 2008
- N°97-1 à 97-22** *Sortir du chômage en Alsace, Aquitaine, Auvergne... Rhône-Alpes [22 analyses régionales]*
EMMANUEL DUGUET, YANNICK L'HORTY, FLORENT SARI, avec J. BOUGARD, L. GOUPIL, A. WISSLER
avril 2008
- N°96-2** *Importance and Meaning of Work in Europe: a French Singularity*
LUCIE DAVOINE, DOMINIQUE MEDA
février 2008
- N°96-1** *Place et sens du travail en Europe : une singularité française ?*
LUCIE DAVOINE, DOMINIQUE MEDA
février 2008
- N° 95** *Recours aux aides professionnelles et mobilisation familiale. La prise en charge des personnes souffrant de troubles du comportement et de la mémoire repose-t-elle sur des configurations d'aide spécifiques ?*
OLIVIER BAGUELIN, AGNES GRAMAIN
janvier 2008
- N° 94** *Diversité des modes de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale pour les mères de jeunes enfants*
CORINNE PERRAUDIN, MURIEL PUCCI
décembre 2007
- N° 93** *Intensité du travail et trajectoire professionnelle : le travail intense est-il soutenable ?*
THOMAS AMOSSE, MICHEL GOLLAC
septembre 2007
- N° 92** *Male-Female Wage Gap and Vertical Occupational Segregation: the Role of Motivation for Work and Effort*
OLIVIER BAGUELIN
septembre 2007
- N° 91** *Construire un modèle de profilage des demandeurs d'emploi : défi statistique ou défi politique ?*
ETIENNE DEBAUCHE, NATHALIE GEORGES
août 2007
- N° 90** *À chaque marché du travail ses propres modes de recherche d'emploi*
EMMANUELLE MARCHAL, DELPHINE REMILLON
juillet 2007